

Bulletin Intercommunal

- Anglefort
- Bassy
- Challonges
- Chaumont
- Chavannaz
- Chêne-en-Semine
- Chessenaz
- Chilly
- Clarafond-Arcine
- Clermont
- Contamine-Sarzin
- Corbonod
- Desingy
- Droisy
- Éloise
- Franclens
- Frangy
- Marlioz
- Menthonnex-sous-Clermont
- Minzier
- Musièges
- Saint-Germain-sur-Rhône
- Seyssel Ain
- Seyssel Haute-Savoie
- Usinens
- Vanzy

© Laurent Madelon



Juin 2022



L'édito du Président

“ Avec la crise sanitaire, le retour de la guerre en Europe et l'envolée des prix de l'énergie et des matériaux, nos institutions sont depuis plus de 2 ans mises au défi ! Le défi de la continuité du service public avec le maintien des services, des ouvertures au public, des réponses à apporter aux citoyens. Et le défi de la maîtrise des budgets et de la bonne tenue des deniers publics.

Bien que les confinements successifs, les carences de personnels, les consignes sanitaires et les dépenses exceptionnelles aient bousculé nos services publics, le programme d'investissement a été maintenu. À cela s'ajoute le transfert de compétences nouvelles (social, urbanisme, gens du voyage...) à la charge de notre intercommunalité sans moyens supplémentaires. L'envolée du coût des charges engendre des augmentations sensibles du prix de collecte des ordures ménagères, des traitements des déchets et des trajets de transports scolaires notamment. Sans compter les incidences sur la maintenance et le chauffage des bâtiments équipements, dont la piscine.

Les recettes ne sont pas en reste, elles demeurent fragiles mais le cap de ne pas augmenter les impôts est maintenu, avec la poursuite des mêmes taux d'imposition pour 2022, malgré la suppression de la taxe d'habitation. Toutefois, l'État, après une réduction de la cotisation foncière des entreprises bien que compensée, souhaite désormais s'attaquer à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, sans garantie de maintien des recettes pour les collectivités.

Au-delà de ces éléments contextuels, la Communauté de Communes maintient le cap de ses investissements. La construction du Pôle médical des Usse à Frangy et ses 13 cabinets médicaux est achevée et a ouvert au public le 2 janvier 2022 ! En outre, la construction de la nouvelle station d'épuration de Marlioz/Contamine-Sarzin s'achèvera mi-2022. La première phase des travaux

du Parc d'Activités Économiques de la Semine et ses 120 000 m² commercialisables va débuter fin 2022, les consultations des entreprises sont prêtes. Des travaux de création d'une mare, zones humides et noue paysagère ont été menés, ainsi que ceux de la couverture de la canalisation de gaz. Dans la zone de Mabœz, à Corbonod, la première phase des travaux est achevée et les entreprises commencent à s'installer. Enfin, le futur bâtiment de la base de loisirs à Seyssel ouvrira en juillet 2022 !

D'autres projets se concrétisent, comme la véloroute V62 entre Sarzin et Frangy qui a obtenu ses financements, de la future maison de santé et office de tourisme à Seyssel dont les travaux débuteront courant 2022, le recrutement d'un maître-d'œuvre pour le futur site administratif intercommunal, ainsi que la relance du marché de travaux du futur EHPAD du Val des Usse. Les travaux de la crèche à Minzier et de ses 25 berceaux débuteront en septembre 2022.

En outre, les études se poursuivent pour le gymnase intercommunal à Frangy, pour l'audit technique de la piscine de la Semine pour étendre son ouverture aux écoles, et pour la mise en véloroute de la ViaRhôna entre Clarafond et Usinens.

Durant cette année 2021, la CC a repris la gestion du gymnase de Seyssel et relocalisé le centre de loisirs de Corbonod à Seyssel Ain.

Les Vice-présidents et les Conseillers communaux de la CC Usse et Rhône, ainsi que moi-même, sommes heureux de voir les projets prendre forme, au service de notre territoire.

Ce bulletin communautaire relate toutes les principales informations à retenir, je vous en souhaite à toutes et à tous une bonne lecture.



Paul RANNARD,
Président de la CC
Usse et Rhône



La CC Usse et Rhône possède désormais une application mobile d'information !

PanneauPocket est une application mobile d'information et d'alerte pour les mairies et établissements publics de coopération intercommunale.

Simple, économique, efficace, elle est utilisée dans plus de 7000 entités et depuis 5 ans elle est l'application n°1.

Soyez les premiers informés des informations et alertes de l'intercommunalité en téléchargeant gratuitement l'application PanneauPocket.

1- Recherchez PanneauPocket sur AppStore, Playstore ou AppGallery et téléchargez l'application gratuitement.

2- Ouvrez PanneauPocket et recherchez CC Usse et Rhône ou 74910 et cliquez sur le ♥️ situé à côté du nom pour l'ajouter à vos favoris.

3- Félicitations, vous recevrez les notifications en temps réel !

La CC Usse et Rhône possède deux sous-entités sur l'application : transports scolaires et déchetteries. En s'abonnant à ces dernières, il est possible de recevoir uniquement les informations correspondantes aux catégories transports scolaires ou déchetteries.



Sommaire

CCUR..... 3	Environnement..... 16	Enfance/Jeunesse 22
Finances 4	Projets..... 17	Événements..... 26
Economie..... 7	Assainissement..... 18	Haut-Rhône Tourisme 28
Territoire 9	Mobilités 20	Programme de l'été..... 30
Urbanisme 11	Social 21	

Fiscalité Professionnelle Unique (FPU)

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône est passée sous le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

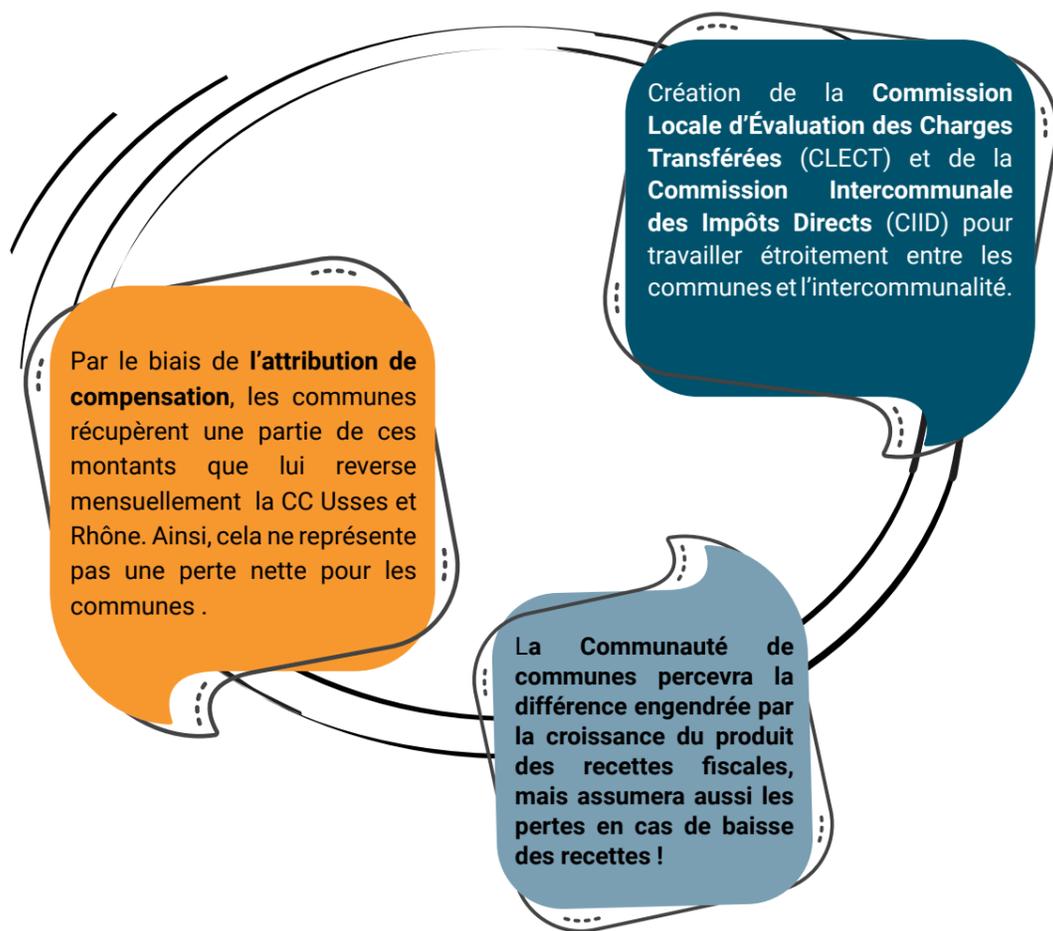
La Fiscalité Professionnelle Unique a remplacé la Fiscalité Additionnelle.

Ce ne sont donc plus les communes et la Communauté de Communes qui perçoivent les impôts des entreprises mais uniquement la Communauté de Communes, cette dernière est également en charge de l'entretien et de la gestion de toutes les zones d'activités.

La mise en place du régime fiscal de la FPU applique le **PRINCIPE DE MUTUALISATION** ce qui signifie que

la Communauté de Communes est substituée aux communes dans la perception de TOUS les impôts économiques créés ou transférés .

Ces dernières perdent ainsi leurs recettes fiscales en même temps qu'une partie de leur pouvoir fiscal : les taux, exonérations etc. concernant la fiscalité économique relèvent désormais de la seule compétence de l'EPCI.



L'intérêt de ce régime est double :

- **Augmenter les revenus intercommunaux** pour améliorer les services aux administrés sans grever les budgets des communes.
- Faire bénéficier la Communauté de Communes de **dotations d'État majorées et notamment la dotation d'intercommunalité.**

BUDGET PRINCIPAL 2022

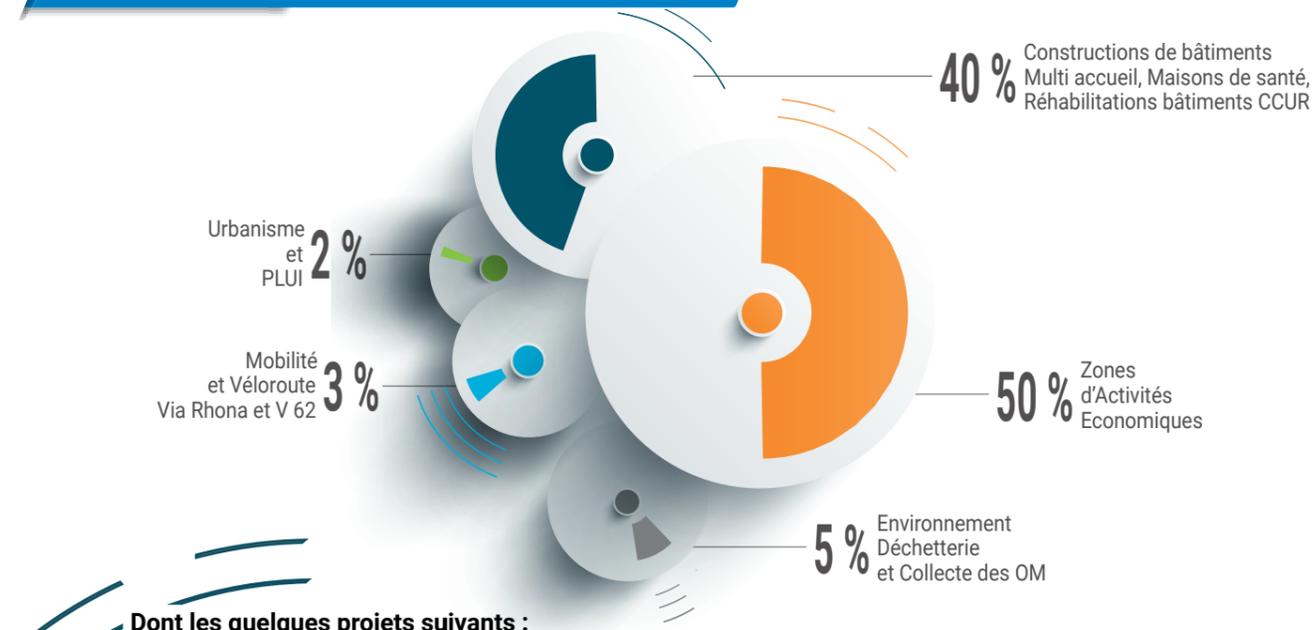
Le budget principal de la CC Usse et Rhône porte des projets et des services avec la volonté de développer un programme d'investissement dynamique et équilibré. Il a été voté par le Conseil communautaire du 12 Avril 2022, et s'élève à 18,6 millions.

Le budget principal prévisionnel 2022 est voté en équilibre :

- **5 121 595 €** sont dédiés à l'investissement pour la réalisation d'équipements et le remboursement des emprunts.
- **13 415 053 €** sont dédiés au fonctionnement des services publics de la collectivité.

Il n'y aura pas d'augmentation des impôts locaux sur l'année 2022. Le taux de la TEOM reste inchangé depuis 2018 = 10,06 %. **Ce choix correspond à une volonté politique.** En effet, dans un contexte économique difficile, les élus souhaitent limiter au maximum la pression fiscale exercée sur les administrés du territoire, tout en maintenant une campagne d'investissement dynamique sur le territoire Usse et Rhône.

FINANCEMENT DES PRINCIPAUX PROJETS



Dont les quelques projets suivants :

LE PATRIMOINE INTERCOMMUNAL (2 804 K€) dont : Bâtiments intercommunaux à vocation administrative, touristique, d'activités sportives ainsi que le bâtiment voile de la base nautique (Seysse Ain). Construction et aménagements des structures petite enfance telles que le multi accueil de Minzier, et des structures de santé à Frangy, la Semine, ainsi que la future de Maison de santé de Seysse.

MOBILITÉ (205 K€) : Aménagements et entretien des voies cyclables telles que la VIARHONA et la V62

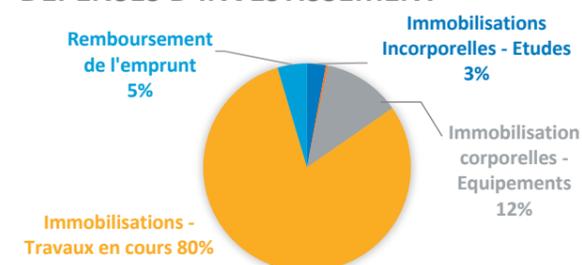
AMENAGEMENT DE 6 TERRAINS D'ACCUEIL « GENS DU VOYAGE » (170 k€)

AMENAGEMENTS DES ZONES ECONOMIQUES (2 837 K€)

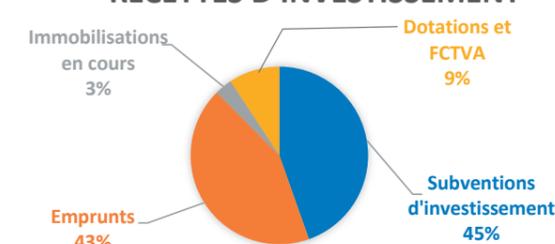
ENVIRONNEMENT (496 K€) : Mise en place de conteneurs semi enterrés sur le territoire

BUDGET PRINCIPAL 2022 - SECTION D'INVESTISSEMENT 2022 s'équilibre à 5 121 595 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT

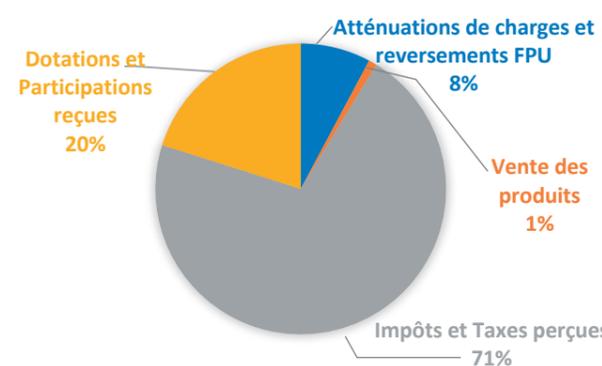
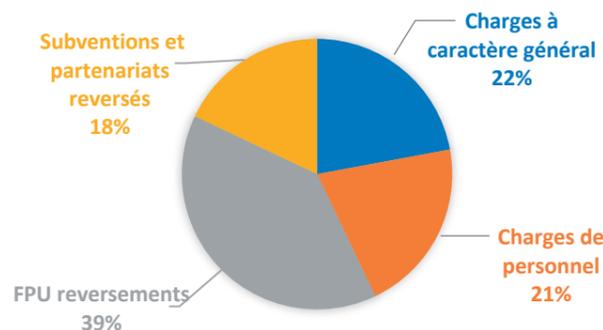


BUDGET PRINCIPAL 2022 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2022 s'équilibre à 13 415 053 €

LES CHARGES ET PRODUITS COURANTS

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COMPRENENT NOTAMMENT :

- Les charges à caractère général permettant le bon fonctionnement des services (2 632 K€)
- Les frais de personnel (2 483 K€)
- La contribution aux organismes auxquels la CC Usse et Rhône adhère tels que **SILA, SIGETA, SMECRU, SIVALOR, EPIC HRT**...ainsi que les subventions aux organismes privés et associations (2 140 K€)
- Les charges financières : 56 K€.

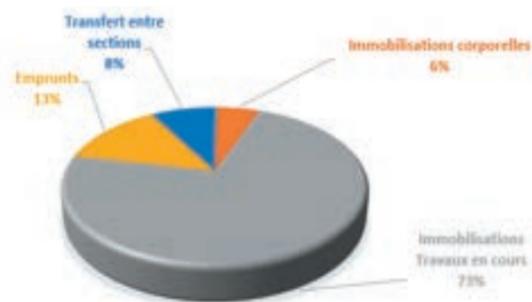


LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT COMPRENENT NOTAMMENT :

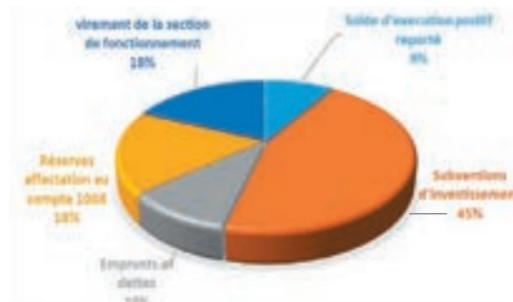
- Les impôts et taxes sur les entreprises et sur les ménages (8 750 K€)
- Les atténuations de charges et reversements FPU (959 K€)
- Les subventions ou dotations de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région, du Département et des communes (2 476 K€)
- Les produits de services (ventes diverses : 959 K€)
- Autres produits (revenus des immeubles...62 K€)

BUDGET ASSAINISSEMENT 2022

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT s'équilibre à 3 924 515 €



LA SECTION D'INVESTISSEMENT s'équilibre à 5 253 974 €



Budgets annexes CCUR 2022

Ces budgets sont spécifiques à certaines activités industrielles ou commerciales. Ils disposent de leurs propres ressources et s'équilibrent en sections de fonctionnement et investissement.

BA MAISONS DE SANTE 2022			
FONCTIONNEMENT	648 647 €		39%
INVESTISSEMENT	1 033 651 €		61%
BA PORT GALLATIN 2022			
FONCTIONNEMENT	33 610 €		26%
INVESTISSEMENT	97 017 €		74%
BA TRANSPORTS SCOLAIRES 2022			
FONCTIONNEMENT	2 113 015 €		99%
INVESTISSEMENT	22 636 €		1%
BA APPLICATION DU DROIT DES SOLS 2022			
FONCTIONNEMENT	203 550 €		100%

Le Parc d'Activités Économiques (PAE) de la Semine :

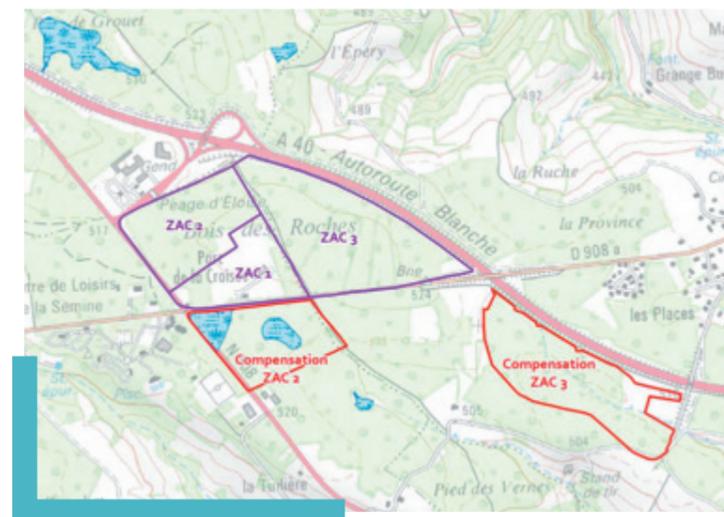
La Communauté de Communes Usse et Rhône mène une extension du parc d'activités économiques de la Semine (ZAC 3).

Le site implanté à l'échangeur de l'autoroute A40 est situé à Clarafond-Arcine, à la croisée de Genève, d'Anecy, d'Oyonnax, et de la vallée de l'Arve.

Dans le cadre de démarches environnementales conduites par la CC Usse et Rhône, la présence de zones humides a été mise en évidence sur les tranches 2 et 3 de la ZAC.

Les aménagements réalisés pour les travaux s'accompagnent du comblement de ces zones humides, autorisé par les autorités environnementales dans la mesure où la Communauté de Communes met en place des mesures compensatoires à proximité immédiate du site, recréant ainsi plus de 20 hectares de noues, plans d'eau et de revalorisation forestière.

Les mesures compensatoires portent donc sur la création ou la restauration de zones humides fortement dégradées.



✓ Pour la ZAC 2, la compensation se fait sur le site de la Grande Combe avec l'ouverture des milieux et la restauration d'une zone humide.

✓ Pour la ZAC 3, les mesures compensatoires se font sur deux sites : dans le bois de la Bru-laz, avec la création d'une zone humide et le long de l'autoroute A41 avec la restauration et la création d'une noue zone humide.

Pour la réalisation de ces travaux, désormais achevés, la Communauté de Communes a choisi de collaborer avec des acteurs locaux de l'environnement :



AGRESTIS
Études, conseils et maîtrise d'œuvre environnementale



ASTERS
Conservatoire d'espaces naturels de Haute Savoie (CEN 74)

Leurs conseils ont été précieux dans la mise en œuvre de ces travaux afin de préserver au maximum la faune et la flore du site.

Pour rappel, dans un étang, une rivière ou une mare, empoissonner c'est-à-dire peupler un milieu à l'aide d'œufs, d'alevins ou de petits poissons de toutes sortes est à proscrire sous peine de perturber le **fonctionnement naturel du milieu**.



Mais le PAE de la Semine, c'est aussi du foncier pour favoriser le développement des entreprises et conforter la dynamique de créations d'emplois.

Concernant la dernière tranche d'extension du PAE de la Semine qui représente **12 hectares commercialisables**, une partie du déboisement a été réalisée cet automne.

Les travaux ont été à l'arrêt pour permettre aux archéologues de l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) de réaliser des investigations : il s'agit de vérifier qu'aucun vestige ne se trouve sur la future zone d'activité. Leurs travaux n'ont révélé aucune trace d'activité passée sur le site.

La CC Usse et Rhône va lancer cette année les travaux de viabilisation du site. La commercialisation

a débuté et de nombreuses entreprises, locales ou non, sont déjà positionnées. Les élus sont très satisfaits de l'engouement que suscite la zone auprès des artisans et industriels du secteur. Il est indispensable de continuer à favoriser la création d'emplois et le dynamisme économique du territoire.

La collaboration avec Agrestis continue également sur ces terrains, puisque les acquisitions doivent respecter un cahier des charges architectural dans le respect de l'environnement local.

Au total aujourd'hui, ce sont plus de 70 entreprises qui sont déjà implantées dans le Parc d'Activités Économiques représentant plus de

Zone d'Activités Economiques (ZAE) de Maboez à Corbonod :



L'aménagement de la ZAE de Maboez a été initiée par la Commune de Corbonod et reprise par la CC Usse et Rhône en 2017, du fait de la loi NOTRe.

Le projet d'extension actuellement en cours s'inscrit dans une réflexion intercommunale, sur la base des besoins identifiés à l'échelle du schéma de cohérence territoriale (SCoT) Usse et Rhône et sur le fait que le secteur est prioritaire pour l'accueil des activités économiques artisanales et industrielles.

L'extension de la zone de Maboez représente 14 lots de 1 000 à 3 500 m², soit 33 342,85 m² de surfaces commercialisables. À ce jour, la quasi-totalité des lots sont vendus ou réservés, et de nouvelles demandes parviennent régulièrement à la Communauté de Communes. Pour les élus, les critères de sélection sont encore la création ou le maintien d'emplois et le dynamisme économique du territoire. À ce titre, les activités de stockage pur ne sont pas autorisées, ni la logistique sans création d'emplois.

La ZAE de Maboez permet aux entreprises locales de s'établir sur leur territoire, proche de leurs clients et fournisseurs, et à un coût accessible, rare sur notre secteur géographique.

Des travaux d'aménagements sont en cours, ils concernent la voirie et les réseaux.



Comment jugez-vous la collaboration avec la Communauté de Communes concernant l'aménagement de la ZAE de Maboez ?

C'est en 2015, lors du mandat précédent, que les élus de Corbonod prirent la décision de créer une ZAE (avec son propre budget annexe) à proximité de l'aéroport, sur des terrains appartenant à la Commune.

Un maître d'œuvre fut retenu, et c'est en concertation avec la municipalité que le projet en sa forme actuelle fût défini : 14 lots sur 3,5 hectares.

Au 1^{er} janvier 2017 suite à la loi NOTRe, le développement économique devenant une compétence obligatoire de l'intercommunalité, le dossier fut repris en l'état par la CCUR, et les terrains objets du projet lui furent cédés. C'est cette dernière qui réalisa alors les travaux d'aménagement et se chargea de la vente des lots.

C'est donc bien un projet unique, fruit de la collaboration entre la commune et la Communauté de Communes, qui arrive aujourd'hui en fin de commercialisation (la quasi-totalité des lots est vendue ou a fait l'objet de compromis de vente). Même si la Commune de Corbonod n'a plus la compétence, chaque artisan ou chef d'entreprise intéressé par l'acquisition d'un lot est reçu par le Vice-Président de la CC Usse et Rhône en charge de l'économie (accompagné par la chargée de mission) et le Maire de Corbonod, pour exposer son projet, la nature de son activité et le nombre d'emplois potentiels créés ; au vu de

A la découverte de votre territoire



L'interview Patrick CHAPEL

8^{ème} vice-président délégué à l'administration et aux ressources humaines
Maire de Corbonod

ces informations et des critères retenus pour une implantation sur cette zone, c'est donc bien par une décision collégiale entre les deux entités que le projet est accepté ou rejeté.

Cette collaboration fructueuse se poursuivra après l'installation des entreprises, tout particulièrement pour réaliser l'élargissement de la route de l'Aéroport entre la ZAE et la route départementale D 991.





Que pouvez-vous dire sur le déploiement des containers semi-enterrés quelques semaines après les changements de collecte ?

C'est au début de ce mois de janvier qu'ont été déployés des containers aériens en lieu et place des bacs à roulettes (la commune de Corbonod n'a pas retenu l'option des containers semi-enterrés compte tenu des coûts d'installation induits et de ses priorités budgétaires).

En raison de la diminution importante des points de ramassage, la première difficulté a été de répertorier les points d'installation les plus efficaces sur notre commune qui compte 13 hameaux, compte tenu des contraintes imposées par les manœuvres des camions de ramassage.

Nous souhaitons également rassembler sur certains points la collecte des ordures ménagères et le tri sélectif dans un souci de limiter les déplacements des particuliers ; cela a nécessité quelques travaux de VRD réalisés par nos employés municipaux pour le regroupement, l'accès et le stationnement en proximité des containers.



S'il est vrai que nous n'avons pas pu tout anticiper pour une mise en fonctionnalité à une date unique (plusieurs donneurs d'ordre sur ce déploiement), et s'il a fallu une bonne quinzaine de jours pour que les habitants s'approprient ce mode de fonctionnement, ce nouveau mode

de collecte a été accepté (sauf peut-être par certaines personnes âgées ou en manque de moyen de mobilité, qui doivent trouver des solutions alternatives pour se rendre sur les points de collecte).

Comment avez-vous vécu le projet d'extension de l'assainissement au hameau de la Trille via une participation des propriétaires de maisons avec le projet urbain partenarial (PUP) ?

Le PLUi en projet allait rendre inconstructible de nombreux terrains situés le long de la rue des Peupliers, dans ce hameau bien situé pour y implanter des constructions. La seule solution : installer un assainissement collectif permettant la création de petits lotissements avant validation du PLUi en avril 2020.

L'idée d'un PUP émergea alors : faire prendre en charge le coût de la mise en place de l'assainissement collectif par les lotisseurs en lieu et place de la CCUR, avec comme contrepartie l'exonération de la part communale de la taxe d'aménagement pour les acquéreurs de lots constructibles.

Des conventions furent signées entre la CCUR, la Commune et les lotisseurs en ce sens : aujourd'hui 21 parcelles ont bénéficié de ce PUP, évitant ainsi le déclassement d'une grande partie de ces terrains situés entre des constructions antérieurement existantes.

Patrick CHAPEL, Maire de Corbonod



Application du Droit des Sols (ADS) – Saisine par voie électronique (SVE)

LE SERVICE D'INSTRUCTION MUTUALISÉ POUR LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Le service mutualisé instruit les autorisations d'urbanisme sur la base des trois Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux : le PLUi de la Semine, le PLUi du Pays de Seyssel et le PLUi du Val des Usse consultables sur notre site, www.usse-et-rhone, onglet Territoire.

- Le **Maire** reste le seul compétent pour délivrer les autorisations d'urbanisme.
- **Votre contact reste la commune.** Veuillez adresser vos demandes d'information sur les autorisations d'urbanisme à la mairie de la commune du projet.
- Le **service instructeur** s'occupe de l'**étude technique** des dossiers pour le compte des 26 communes de la Communauté de Communes.
- Le **dépôt des dossiers se fait toujours à la mairie de la commune concernée** par la demande.
- Les informations relatives à l'urbanisme sont délivrées par la mairie.

NOUVEAUTÉ 2022 LANCEMENT DE LA SAISINE PAR VOIE ELECTRONIQUE (SVE)

La CCUR en partenariat avec la RGD Savoie Mont Blanc a mis en place un service permettant aux usagers de faire leur demande dématérialisée pour toute demande d'autorisation d'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2022 comme le prévoit la réglementation.

Ce service est disponible pour les 26 communes de la CCUR.

Il vous suffit de cliquer sur ce lien : <https://sve.sirap.fr>



LANCEMENT DE LA SAISINE PAR VOIE ELECTRONIQUE (SVE) AU 1^{ER} JANVIER 2022

Déposez vos dossiers d'autorisation d'urbanisme sans vous déplacer !

Pour cela il vous suffit de cliquer sur ce lien : <https://sve.sirap.fr/>

Puis de choisir le nom de la commune concernée par votre projet et ainsi accéder à son service de SVE, et faire votre demande dématérialisée d'autorisation d'urbanisme en suivant les indications.

Les principales étapes :

- 1/ Créer votre compte sur FranceConnect
- 2/ Choisir puis remplir le formulaire Cerfa en ligne
- 3/ Joindre les documents numériques du dossier
- 4/ Transmettre le dossier à la mairie en cliquant sur « envoyer »

LES AVANTAGES DE LA SAISINE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE ?

- Possibilité de déposer son dossier depuis chez soi
- Une assistance en ligne pour éviter les erreurs et les incomplétudes
- Plus de transparence sur l'état d'avancement de son dossier
- Des économies sur la reprographie et l'affranchissement en plusieurs exemplaires.



Planification d'urbanisme

Les Plans Locaux d'Urbanisme : plus d'informations sur notre site www.usses-et-rhone.com, onglet Territoire.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est un document de planification urbaine qui fixe, à l'échelle de plusieurs communes, les règles relatives à l'occupation du sol :

- par le plan de zonage, le PLUi identifie les zones constructibles (dites urbanisées ou à urbaniser) et celles naturelles et agricoles
- par le règlement, il encadre la constructibilité en fixant des règles que toute autorisation d'urbanisme aura à respecter (déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager).

Les PLUi sont opposables à toute autorisation d'urbanisme sur leur territoire.

Le PLUi du Val des Usses

couvre les communes de **Chaumont, Chavannaz, Chilly, Contamine-Sarzin, Frangy, Marlioz, Minzier et Musièges**. Le document approuvé le 25 février 2020 est entré en vigueur le 23 avril 2020. La modification simplifiée n°1 est entrée en vigueur le 5 janvier 2021. La modification n°1 de droit commun est entrée en vigueur le 26 mars 2022.

Le PLUi du Pays de Seyssel

couvre les communes de **Anglefort, Bassy, Challonges, Clermont, Corbonod, Desingy, Droisy, Menthonnex-sous-Clermont, Seyssel Ain, Seyssel Haute-Savoie et Usinens**. Le document approuvé le 25 février 2020 est entré en vigueur le 23 avril 2020. La modification simplifiée n°1 est entrée en vigueur le 30 novembre 2021.

Le PLUi de la Semine

couvre les communes de **Chêne-en-Semine, Chessenaz, Clarafond-Arcine, Éloïse, Franclens, Saint-Germain-sur-Rhône et Vanzy**. Le document approuvé le 25 février 2020 est entré en vigueur le 23 avril 2020. La modification simplifiée n°1 est entrée en vigueur le 30 octobre 2021.



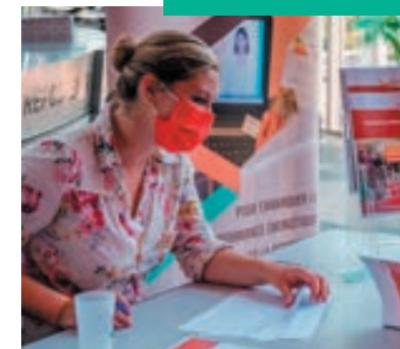
Accompagnement à la rénovation énergétique

Vous envisagez des travaux de rénovation énergétique dans votre logement et vous souhaitez faire des économies d'énergie ? **Un service public d'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat en Haute-Savoie vous conseille gratuitement et en toute indépendance !**

Tous les conseillers sont à votre service pour vous accompagner dans votre projet de rénovation.

- **Améliorez le confort** de votre logement,
- **Baissez votre facture** énergétique,
- Trouvez les **solutions techniques adaptées** à votre projet (isolation, ventilation, chauffage...),
- Obtenez les **aides financières** auxquelles vous avez droit.

Concrètement, comment se faire accompagner ?



1. Conseil et information téléphoniques

Besoin d'un conseil objectif sur votre projet, les matériaux à utiliser, les solutions techniques adaptées, les aides auxquelles vous avez droit... ? Vous pouvez contacter nos conseillers gratuitement **de 9h à 12h et de 14h à 17h tous les jours sauf le jeudi au 04 56 19 19 19**.

2. Rendez-vous personnalisé

Faites le point sur votre projet de rénovation, sur vos devis et trouvez des réponses précises à toutes vos questions ! Prenez rendez-vous dès maintenant !



3. Suivi complet de votre projet

Bénéficiez d'un accompagnement complet de votre projet par votre conseiller : évaluation énergétique de votre logement, définition du scénario de travaux, analyse de vos devis et assistance à la mobilisation des aides financières.

Haute-Savoie Rénovation Énergétique

04 56 19 19 19 | eie74@asder.asso.fr
Service public animé par l'ASDER et Innovalés

Ce service s'applique uniquement aux communes de Haute-Savoie. Pour les communes de l'Ain, veuillez vous rendre sur le site ain.fr/renovations-energetiques-ain/.



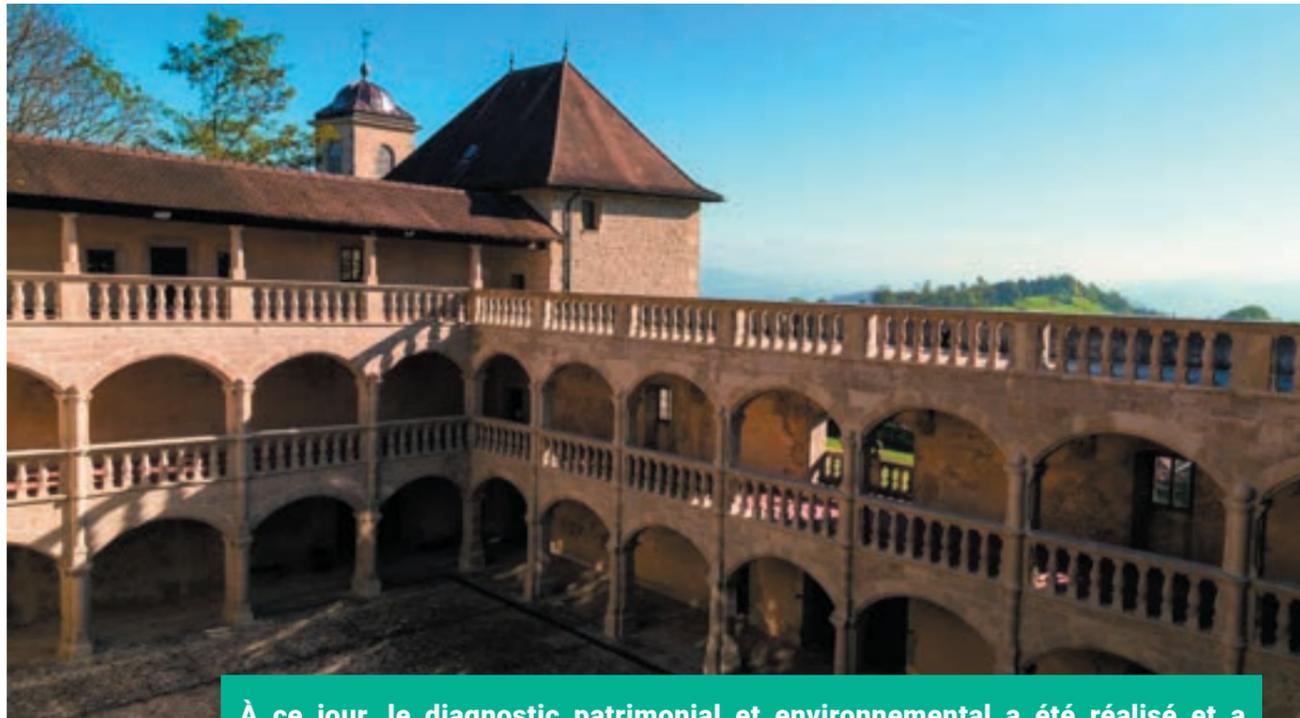
L'Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine de la commune de Clermont (AVAP)

Plus d'information sur notre site internet [www.usses-et-rhone](http://www.usses-et-rhone.com), onglet **Territoire**.

Afin de prendre en compte la spécificité de la commune de Clermont abritant le château et l'église, classés monuments historiques, la CCUR a lancé une procédure d'élaboration d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) dans cette commune.

Cette procédure promeut la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. Elle instaure une servitude d'utilité publique qui permet, entre autres, de suspendre les servitudes des 500 mètres autour des monuments historiques. Ces servitudes restent en revanche applicables hors de l'AVAP si la construction est distante de moins de 500 mètres du monument.

- L'AVAP l'emporte sur le PLUi
- Le règlement et le document graphique sont opposables aux tiers *
- L'avis de l'ABF repose sur le règlement et le document graphique de l'AVAP



À ce jour, le diagnostic patrimonial et environnemental a été réalisé et a permis d'aboutir à un périmètre d'AVAP validé par les élus et l'ABF (documents consultables sur notre site internet).

Projet de création d'un site patrimonial remarquable (SPR) sur les communes de Seyssel Ain et de Seyssel Haute-Savoie

La commune de Seyssel Haute-Savoie dispose d'un **immeuble classé au titre des Monuments historiques** : inscription gallo-romaine placée à la base de la croix située sur la voie publique (classement par arrêté du 8 janvier 1936 – secteur de l'église). Cet immeuble fait l'objet d'un périmètre de protection de 500 mètres de rayon qui s'étend sur la quasi-totalité du centre-bourg de Seyssel Haute-Savoie et également sur celui de Seyssel Ain.

La Communauté de Communes Usse et Rhône, en lien avec les

deux communes de Seyssel, a souhaité mieux connaître le patrimoine architectural, urbain et paysager de Seyssel afin de disposer d'outils pour sa mise en valeur et d'un cadre pour sa conservation, sa restauration et sa réhabilitation.

Vu le diagnostic présenté par le bureau d'études, aux élus et aux représentants de l'Etat le 14 juin 2021, les communes de Seyssel Ain et Seyssel Haute-Savoie ont délibéré afin de demander au Préfet de Région la **possibilité de créer un Site Patrimonial Remarquable (SPR)**.



Cette mesure permettrait de protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager des bourgs seysseleens. Elle permettrait d'affiner le périmètre concerné, dans lequel un règlement serait applicable, en complément de celui du PLUi et entraînerait la création d'une servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine actuel.

Le SPR se substituerait alors au périmètre des abords de 500 m autour de ces monuments historiques classés ou inscrits. Ainsi, tous les travaux portant sur les immeubles bâtis ou non bâtis, inclus dans le périmètre du SPR et nécessitant une autorisation, seraient soumis à un avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France, qui reposerait sur le règlement validé par les services de l'État et les élus. Il n'y aurait plus de condition de « covisibilité » avec le monument historique.



À ce jour, la demande a été adressée aux services de l'Etat par les communes.



Les horaires des déchetteries

Horaires d'été

		FRANGY <i>Horaires du dernier dimanche de mars au dernier dimanche d'octobre</i>	SAINT-GERMAIN-SUR-RHONE <i>Horaires du 02 mai au 30 septembre</i>	SEYSEL <i>Horaires du dernier dimanche de mars au dernier dimanche d'octobre</i>
LUNDI	MATIN			9h - 12h
	APRES-MIDI	14h - 18h		13h30 - 16h30
MARDI	MATIN	9h - 12h		9h - 12h
	APRES-MIDI			
MERCREDI	MATIN	9h - 12h	8h30 - 12h	9h - 12h
	APRES-MIDI	14h - 18h	13h30 - 16h30	14h - 17h
JEUDI	MATIN	9h - 12h		9h - 13h
	APRES-MIDI			14h - 18h
VENDREDI	MATIN	9h - 12h	8h30 - 12h	
	APRES-MIDI	14h - 18h		14h - 17h
SAMEDI	MATIN	9h - 12h	8h30 - 12h	8h30 - 12h30
	APRES-MIDI	14h - 18h	13h30 - 16h30	13h30 - 17h15

L'accès aux déchetteries se fait SANS RDV

Horaires d'hiver

		FRANGY <i>Horaires du dernier dimanche d'octobre au dernier dimanche de mars</i>	SAINT-GERMAIN-SUR-RHONE <i>Horaires du 1^{er} octobre au 30 avril</i>	SEYSEL
LUNDI	MATIN			9h - 12h
	APRES-MIDI	14h - 17h30		13h30 - 16h30
MARDI	MATIN	9h - 12h		9h - 12h
	APRES-MIDI			
MERCREDI	MATIN	9h - 12h	8h30 - 12h	9h - 12h
	APRES-MIDI	14h - 17h30	13h30 - 16h30	14h - 17h
JEUDI	MATIN	9h - 12h		9h - 17h30
	APRES-MIDI			
VENDREDI	MATIN	9h - 12h	8h30 - 12h	
	APRES-MIDI	14h - 17h30		14h - 17h
SAMEDI	MATIN	9h - 12h	8h30 - 12h	8h30 - 12h30
	APRES-MIDI	14h - 17h30		13h30 - 17h15

Aire de camping-cars

La nouvelle aire de camping-cars de la base nautique Aqualoisirs a ouvert en avril 2021. Elle comprend 24 emplacements et propose un ensemble de services très appréciés des camping-caristes (eau, vidange, électricité, ...). Depuis son ouverture et jusqu'au 31 décembre 2021, cette aire de camping-cars a accueilli plus de 1500 nuitées et généré un chiffre d'affaires de plus de 18 000 € TTC.

En libérant les berges du Rhône des camping-cars qui y stationnaient de manière anarchique, cet aménagement a aussi permis de rendre à la base nautique Aqualoisirs sa vocation première qui est d'accueillir les habitants des Usse et Rhône et les touristes dans un cadre naturel préservé. Cela permet de pouvoir pratiquer différentes activités de loisirs nautiques ou tout simplement profiter du plan d'eau de baignade.



Base terrestre

Base nautique

Les travaux de restructuration de la base de loisirs se poursuivent malgré une météo capricieuse en début d'année 2022.

Le projet comprend la création d'une base terrestre qui accueille le prestataire sportif et les vestiaires de la base nautique, ainsi que la création d'une base kayak qui accueille un parc à canoës à proximité de la rampe de mise à l'eau.



Base kayak

La construction des nouveaux bâtiments est en cours avec une réouverture du site prévue en début d'été 2022.



Pôle Environnement :
70 route de la Semine
Chêne-en-Semine
04 50 77 93 55



SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (SPAC)

Le raccordement des habitations au réseau d'assainissement collectif, qu'elles soient raccordées ou raccordables, donne lieu à la perception d'une redevance.

La CC Usse et Rhône possède la compétence de ce service et peut instaurer la mise en place de cette redevance. Celle-ci comprend une partie variable et, le cas échéant, une partie fixe :

- La partie variable est déterminée en fonction du volume d'eau prélevé par l'utilisateur sur le réseau public de distribution ou sur toute autre source, dont l'usage génère le rejet d'une eau usée collectée par le service d'assainissement.
- La partie fixe est calculée pour couvrir tout ou partie des charges fixes du service d'assainissement.

Au vu des travaux à venir et de la charge financière de fonctionnement, le tarif de la redevance variable est de 2€ HT/m³ et la part fixe de 70€ HT par logement. La CC Usse et Rhône peut appliquer une majoration de la redevance jusqu'à 100% dans certains cas.

La commission propose d'appliquer une pénalité de 100% de la redevance.

Pour cela, un contrôle du branchement est réalisé au préalable.

Au vu d'une non-conformité, la pénalité sera appliquée après un courrier d'avertissement.

• **Pour les logements/autres dont une boîte de branchement a été mise en place postérieurement à la délibération rendue exécutoire**, il sera demandé d'effectuer les travaux dans le mois suivant l'expiration du délai des deux ans,

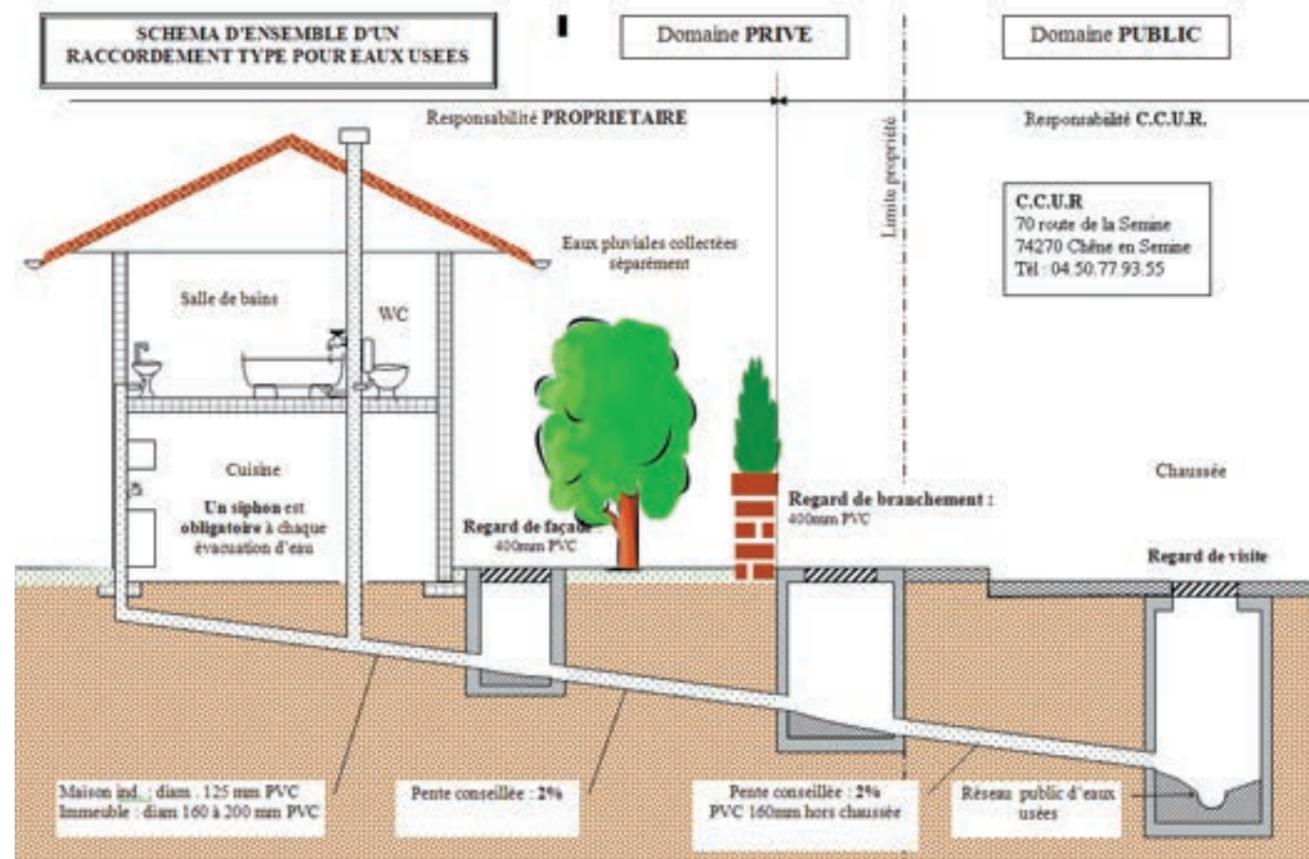
sauf pour les habitations neuves qui doivent se raccorder avant de générer des eaux usées.

• **Pour les logements/autres dont la boîte de branchement a été mise en place antérieurement à la délibération rendue exécutoire**, il sera demandé de réaliser les travaux dans un délai d'un an.

Si les travaux ne sont pas exécutés dans les délais, la pénalité sera appliquée.

Pour ce faire, un agent de contrôle a été embauché en mars 2022 afin de pouvoir planifier des contrôles d'habitations existantes ainsi que les nouvelles constructions.

Un logiciel de système d'information géographique est en place avec les tracés des réseaux sur chaque commune.



SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Vidanges dispositif assainissement non collectif

La CC Usse et Rhône a mis en concurrence des entreprises agréées pour grouper des interventions de vidanges et ainsi faire bénéficier les usagers de tarifs avantageux et encourager le maintien en parfait état de fonctionnement des dispositifs d'assainissement individuel.

Le marché à bons de commande s'organise en 2 lots distincts :

Lot 1 : ANGLEFORT, BASSY, CHALLONGES, CHENE-EN-SEMINE, CLARAFOND-ARCINE, CORBONOD, ELOISE, FRANCLENS, SAINT-GERMAIN-SUR-RHONE, SEYSSEL 01, SEYSSEL 74, USINENS, VANZY

Lot 2 : CHAUMONT, CHAVANNAZ, CHESSENAZ, CHILLY, CLERMONT, CONTAMINE-SARZIN, DESINGY, DROISY, FRANGY, MARLIOZ, MENTHONNEX-SOUS-CLERMONT, MINZIER, MUSIEGES

L'utilisateur a le libre choix de solliciter ou non l'entreprise attributaire du lot de la commune concernée pour faire vidanger son dispositif d'ANC selon les modalités dudit marché à bons de commande.

Un formulaire de commande de vidange est à renseigner et à renvoyer à la CCUR en fonction de votre commune de résidence. Le formulaire est disponible sur le site internet de la CCUR :

www.usse-et-rhone,
onglet Environnement
⇒ **Assainissement non collectif**

SPAC
spac@cc-ur.fr | 04 50 77 09 46

SPANC
spanc@cc-ur.fr | 04 50 77 09 45



SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Vidanges des fosses septiques/
fosses toutes eaux/micro-station

L'entretien des systèmes d'assainissement individuel relève de la responsabilité du propriétaire de l'installation.

Aussi, afin d'obtenir des prix de vidanges intéressants pour les usagers, la Communauté de Communes Usse et Rhône propose de mettre en place des tournées de vidanges groupées sur les différentes communes de son territoire.

Pour vous inscrire retourner le formulaire disponible sur simple demande ou sur notre site internet : www.usse-et-rhone.fr

Pour tout renseignement, contacter le SPANC au 04 50 77 68 84 / spanc2@cc-ur.fr





Ouverture d'un Relais Petite Enfance Itinérant

Vous êtes parent employeur ?

Le relais vous informe sur :

- **Les modes d'accueil** individuels et collectifs sur le territoire
- **Le droit du travail** : convention collective des assistants maternels, contrat de travail, formations...
- **Les interlocuteurs privilégiés** (CAF, Pajemploi...)

Elle permet également d'offrir aux enfants, une socialisation en douceur à travers des temps collectifs avec leur assistant(e) maternel(le) : ateliers d'éveil, sorties...

Vous êtes assistant(e) maternel(le) ou employée à domicile ?

Le relais vous propose :

- **Une mise en relation** avec les parents en recherche d'un mode d'accueil
- **Un accompagnement** dans l'exercice de leur profession : statut, convention collective, soutien pédagogique...
- **Des formations complémentaires** à celle imposée par la PMI : sauveteur secouriste du travail, gestion du stress et relaxation...
- **Du temps d'animation** avec les enfants, encadrés par une animatrice dans le but d'échanger sur les pratiques éducatives et pédagogiques.
- **Des informations générales** aux futurs professionnels sur l'ensemble des métiers de la petite enfance.



Relais Petite Enfance
Itinérant Usse et Rhône
Seyssel



Temps collectifs :

Lundi matin à Chêne-en-Semine
170, route de Marsin,
salle polyvalente

Mardi matin à Frangy
141 rue du grand pont,
salle des P'Usse

Jeudi et vendredi matin à Seyssel
1^{er} étage EAJE les Marmottons

Performances téléphoniques dès maintenant :

Lundi et mardi de 13h30 à 17h
Jeudi de 13h30 à 18h30

Accueils sur rendez-vous :

Lundi après-midi à Chêne-en-Semine
Mardi après-midi à Frangy
Lundi après-midi à Seyssel

Relais petite enfance itinérant Usse et Rhône

2, chemin de la fontaine 74910 Seyssel
04 81 50 02 58 - 07 48 11 20 24 - rpe.ussetrhone@alfa3a.org



Construction d'un multi-accueil de 25 berceaux à Minzier

La CC Usse et Rhône a réalisé une étude d'opportunité pour estimer les besoins en places en crèches.

Cette enquête a confirmé l'attente des familles d'envisager l'ouverture d'un centre d'accueil petite enfance sur la commune de Minzier, dans le secteur stratégique du Pont-Fornant. La structure pouvant accueillir 25 berceaux aura une superficie totale utile de 330 m², elle se situera à proximité des bâtiments du groupe scolaire « Le Triolet ». L'ouverture est prévue pour janvier 2024.

Ce projet s'inscrit dans une dynamique sociale forte, d'une part pour combler le déficit en matière de garde et, d'autre part, pour proposer une offre aux personnes les plus vulnérables.

Les activités sont celles classiques d'un multi-accueil. Outre la garde d'enfants, la collectivité organise des manifestations communes entre les multi-accueils qu'elle gère, ainsi que des manifestations avec les enfants et les parents, à but pédagogique et de bien-être de l'enfant.



La Communauté de Communes Usse et Rhône délèguera la gestion du futur multi-accueil à l'association Karapat, qui gère déjà le multi-accueil de la Courte Echelle à Frangy.

Cette construction s'organise en collaboration avec la commune de Minzier. Cette dernière occupera le 1^{er} étage et le multi-accueil se situera au rez-de-chaussée. Les charges d'investissement sont réparties entre les deux collectivités. L'Etat, la CAF et le Département sont également en soutien via les subventions.

Les multi-accueils de la CC Usse et Rhône

La Communauté de Communes Usse et Rhône possède 4 multi-accueils : « **Les P'tits Lutins** » à Chêne-en-Semine géré directement par la CC Usse et Rhône, « **Les Marmottons** » à Seyssel 74 géré par l'association Alfa3a, « **Les Marmottes** » à Seyssel 01 géré par l'association Alfa3a, et « **La Courte Échelle** » à Frangy géré par l'association Karapat.

Les multi-accueils reçoivent les enfants de 2 mois et demi à 4 ans de façon régulière ou occasionnelle et sont ouverts du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30. **La collectivité possède également une crèche itinérante (bébébus)** accueillant les enfants du lundi au mercredi à Minzier, et le jeudi à Chilly, de 8h30 à 16h30

Les P'tits lutins – Chêne-en-Semine
multiaccueillemine@cc-ur.fr
☎ 04 50 10 68 70



Les Marmottons – Seyssel 74
lesmarmottons.Direction@alfa3a.org
☎ 04 81 50 03 08



La courte échelle – Frangy
contact@karapat.fr
☎ 04 50 05 29 97



Les Marmottes – Seyssel 01
lesmarmottes.Direction@alfa3a.org
☎ 04 50 48 29 24





l'interview Jérémie Courlet Maire de Minzier

Que pouvez-vous nous dire sur la collaboration engagée avec la Communauté de Communes pour le montage du projet du multi-accueil (partie CCUR) et du projet de salle des associations (partie Commune de Minzier) à l'étage ?

En premier lieu nous sommes ravis qu'une **crèche intercommunale** puisse enfin voir le jour sur notre commune. C'est un projet qui était dans les tuyaux depuis quelques années et qui correspond clairement aux besoins de la population sur notre territoire.

Notre commune ayant mis à disposition le terrain pour sa réalisation, le Président nous a tout naturellement consulté. Il s'est avéré que le projet initial dégageait une surface sous combles perdues d'environ 220 m² qui ne serait pas utilisée par le multi accueil. La discussion avec la CCUR s'est alors engagée pour la valoriser.

Notre jeune équipe municipale n'avait pas prévue de porter dans l'immédiat ce type de projet, mais après avoir échangé avec nos associations et la MJC du Vuache, les carences d'espaces adaptés à leurs activités ont vite fait germer cette idée. Sa situation géographique et sa proximité avec le groupe scolaire nous ont confortés dans notre choix.

Nous avons donc essayé d'avancer rapidement pour ne pas retarder l'ouverture de la crèche. Je tiens à remercier le Président et les Vice-Présidents en charge de ce dossier de nous avoir permis d'intégrer ce projet.

Au niveau financier, cette opération, menée en co-maitrise d'ouvrage avec la CCUR permet, par un effet de mutualisation, d'optimiser les coûts de construction tout en valorisant au maximum le terrain.

Avant tout, dans son ensemble, il offrira plus de services à nos concitoyens, offrant 25 places de crèche et une salle d'activités de plus de 100 m², avec espace d'accueil et vestiaires.

Maintenant que les travaux vont commencer, nous allons rencontrer à nouveau les associations minziéroises pour cibler leurs besoins réels. Elles seront bien sûr prioritaires pour occuper la salle. Les créneaux restants feront certainement l'objet d'une convention avec la MJC ou d'autres associations du territoire qui souhaiteraient y développer leurs activités.



4 centres de loisirs accueillent les enfants sur le territoire et sont aidés par la CC Usse et Rhône

Triolet – Minzier
loisirs.triolet@gmail.com
06 74 75 92 11



Cally-Nant Franc lens
centredeloisirsfranc lens@gmail.com
06 73 03 31 59



Seysse Ain
famillesruralescorbonod@gmail.com
06 38 59 02 06



Famille rurales 74 à Frangy
afrfrangy@gmail.com



Délégation de Service Public - Centre de loisirs de Seysse-Ain et de Minzier

La Communauté de Communes Usse et Rhône a relancé les délégations de service public au 1^{er} janvier 2022 pour la gestion et l'animation des centres de loisirs de Seysse Ain et de Minzier

Pour la commune de Seysse-Ain, le prestataire qui a été retenu est « Familles Rurales » pour une capacité de 40 enfants de 6 à 12 ans.

À noter, que le centre de loisirs était auparavant sur la commune de Corbonod.

Par manque de place, le centre de loisirs a été délocalisé sur la commune de Seysse-Ain (depuis le lundi 28/02).

Sur le site du groupe scolaire « Le Triolet », le prestataire qui a été retenu est la « FOL 74 » pour une capacité de 70 enfants de 6 à 12 ans.



La volonté de la CC Usse et Rhône et de ces deux associations est de promouvoir, dans le cadre d'un partenariat, les objectifs suivants :

- Renforcer le lien social entre et avec les habitants,
- Prendre en compte la dimension éducative de l'enfance à l'adolescence,
- Permettre l'accès à la citoyenneté, de partager des valeurs éducatives, de respect, de tolérance, d'égalité, d'humanisme, de fraternité qui constituent une base essentielle à l'Education Populaire,
- Agir en lien avec les associations, les établissements scolaires et toutes structures intégrant les projets définis,
- Agir pour l'égalité des chances et lutter contre toute forme de discrimination,
- Favoriser des lieux de rencontre, de débats et d'échanges, de formation citoyenne et d'éducation au civisme.



**Tour de France
3 juillet 2021**

Le samedi 3 juillet 2021, le Tour de France a traversé plusieurs communes du territoire Usse et Rhône à l'occasion de la 8ème Etape du Parcours du Tour de France qui a relié Oyonnax au Grand Bornand ! La commune de Frangy a eu l'honneur d'être choisie pour le sprint intermédiaire du maillot vert.



**Cérémonie du 14 juillet
14 juillet 2021**

La cérémonie s'est déroulée en présence du Président de la CC Usse et Rhône, maires, élus, maires et Conseils municipaux des deux Seyssel, des anciens combattants, des porte-drapeaux, des sapeurs-pompiers, des gendarmes, du Conseil municipal des enfants, de la batterie fanfare de Seyssel ainsi que de nombreux participants.



**Visite de l'extension du multi-accueil
« La courte échelle » - 07 septembre 2021**

Le mardi 7 septembre, lors d'une visite du multi-accueil «La courte échelle» à Frangy, les élus de la CC Usse et Rhône ont pu constater l'achèvement des travaux de l'extension du multi-accueil. Cette extension a permis la réalisation du bureau de la directrice (avec vue sur la cour, l'entrée des parents et l'intérieur du bâtiment) et la salle de stockage. Les travaux ont commencé en janvier 2021 et se sont achevés fin août, pour un coût total de 130 000 € TTC.



**Inauguration de la déchetterie à Frangy
17 septembre 2021**

La CC Usse et Rhône a inauguré sa nouvelle déchetterie intercommunale à Frangy, sous l'égide de son Président Paul Rannard et du Vice-président à l'environnement, Emmanuel Georges. Cette cérémonie s'est tenue en présence du Préfet de Haute-Savoie Alain Espinasse et du Sous-préfet Jean-Luc Blondel, de la Députée Virginie Duby-Muller, du Président du Conseil Départemental Martial Saddier, du Conseiller départemental Gérard Lambert, du Président des Maires ruraux Christophe Fournier et du Maire de Frangy Bernard Revillon, ainsi que de nombreux Maires des communes de la CCUR.



**Inauguration du Pôle Médical des Usse
Vendredi 21 janvier**

La CC Usse et Rhône a inauguré le vendredi 21 janvier le Pôle médical des Usse, les nouveaux locaux professionnels de santé construit en collaboration avec la société Téractem !

Le Président Paul RANNARD a accueilli pour l'occasion M. Alain ESPINASSE, Préfet de la Haute-Savoie, M. Cyril PELLEVAT, Sénateur et Conseiller régional, M. Lionel TARDY, Président de Téractem et Vice-président du Département, M. Gérard LAMBERT, Conseiller départemental, M. André-Gilles CHATAGNAT, Vice-président de la CCUR en charge du social et M. Bernard REVILLON, Maire de Frangy.

Le projet, d'un montant de 965 000 € pour la CC Usse et Rhône, a été soutenu à hauteur de 200 000 € par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, 158 200 € par l'Etat représenté par la Préfecture de la Haute-Savoie et 100 000 € par le Département de la Haute-Savoie. Paul RANNARD a adressé ses remerciements aux financeurs, aux professionnels de santé qui ont accompagné la démarche, et à Téractem pour leur rigueur, leur efficacité et la réception du chantier dans les temps et sans surcoût pour la collectivité. L'inauguration s'est ponctuée par la visite des locaux.



**Inauguration du futur Eco-Pôle de la Semine par l'entreprise Excoffier
5 février 2022**

Le samedi 5 février, l'entreprise familiale Excoffier Recyclage inaugurerait son futur Eco-Pôle. Un centre de recyclage nouvelle génération verra le jour en 2023 à Chêne en Semine, dans le parc d'activités économiques de la Semine !

Le centre de tri sera unique dans notre région. Ce projet représente un investissement de 70 millions d'euros qui permettra de traiter la gestion des déchets d'environ un million d'habitants.



**Signature du contrat
de relance
et de transition
énergétique
21 janvier 2022**

Le vendredi 21 janvier s'est déroulée la signature du contrat de relance et de transition énergétique à la Salle Jean XXIII à Frangy. Cette signature s'est déroulée en présence de M. le Préfet de Haute-Savoie Alain ESPINASSE.



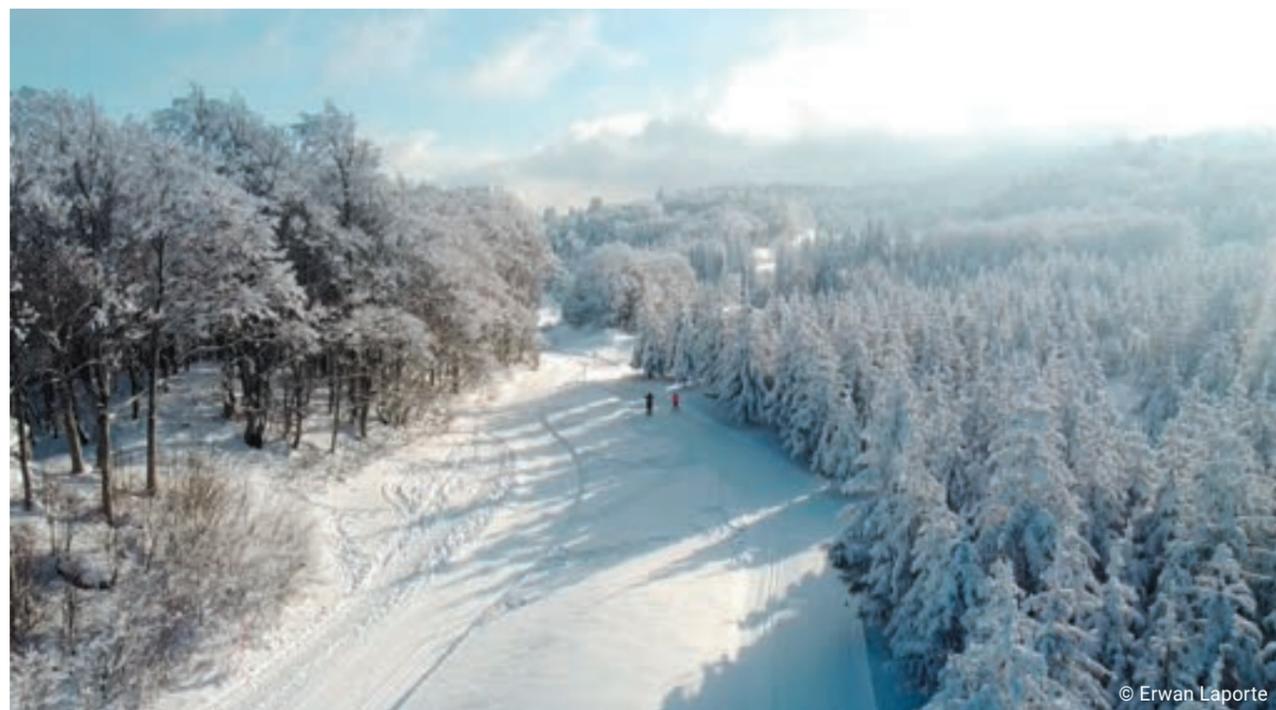
Bilan de la saison hivernale



Durant la saison hivernale 2021-2022, le domaine nordique de Sur-Lyand / Grand Colombier a accueilli :

- 3 300 personnes à ski et en raquette (total location de ski et vente de forfaits)
- 1 800 personnes sur la piste de luge
- 3 100 scolaires et/ou groupes
- 3 200 forfaits ont été vendus pour un chiffre d'affaires global (redevance et location) de 43 000 €.

À noter que sur les 3100 journées skieurs (scolaires et groupes), 2580 viennent du territoire des Usses et Rhône et sont accueillis gratuitement par Haut-Rhône Tourisme, ce qui représente une aide indirecte de la CC Usses et Rhône pour les écoles du territoire de plus de 23 000 €.



© Erwan Laporte

Pour cette nouvelle année, l'enneigement a été au rendez-vous et a permis d'ouvrir le domaine nordique à partir des vacances de Noël jusqu'à la mi-mars.

Nous avons observé une logique baisse de la fréquentation au vu de la réouverture des stations de ski alpin. Cependant, nous avons réalisé un chiffre

d'affaires satisfaisant (parmi les plus importants sur les 10 dernières années).

Cette année, le départ des pistes de ski a été modifié. Cela a permis de sécuriser les pratiquants et rendre plus facilement accessible le domaine à l'ensemble des skieurs quel que soit leur niveau.



© Maud Idziak

Une Fête de la Neige réussie

La Fête de la Neige a eu lieu le dimanche 16 janvier au Domaine Nordique de Sur-Lyand / Grand Colombier.

Cette année, plus de 1500 visiteurs étaient au rendez-vous, une année record en termes de fréquentation. Il faut souligner que la neige et surtout le soleil étaient présents, ce qui contribue à cette forte affluence.

Merci à tous les bénévoles qui nous ont aidés lors de cette manifestation.

Bateau à passagers Le Seyssel

Cette année encore, du 7/05 au 25/09, vous pourrez embarquer en petit comité sur ce bateau traditionnel en bois de 12 places. Vous pourrez redécouvrir l'histoire du territoire et plus particulièrement de Seyssel, intimement liée au Rhône et au commerce fluvial qui représenta une activité économique très importante jusqu'au XIX^{ème} siècle.

En mai, juin et septembre :

Balade classique : les samedis, dimanches, jours fériés et le 27/05 à 11h, 15h30, 16h45 et 18h (13€/adulte, 9€/enfant)

En juillet et août :

Balade classique : tous les jours (sauf si une balade thématique est prévue) à 11h, 15h30, 16h45 et 18h : balade classique d'une heure (13€/adulte, 9€/enfant)

Promenade sur le Rhône de 20 min : les lundis et samedis matin à 11h, 11h30 et 12h (5€/personne)

Balade apéro d'une heure : le samedi du 16/07 au 27/08 à 18h : (16€/adulte, 11€/enfant)

Balade coucher de soleil d'une heure : les vendredis 29/07 et 19/08 à 19h30 (16€/adulte, 11€/enfant)

Balade patrimoine d'une heure : les jeudis 14 et 28 juillet, et les jeudis 11 et 25 août à 18h (16€/adulte, 11€/enfant)

Des croisières thématiques seront aussi proposées :

Croisière animée avec passage d'écluse : mercredis 20/07, 27/07 et 3/08, 10/08 de 16h à 18h30 (25€/adulte, 20€/enfant)

La force d'un fleuve : mardis 19/07, 26/07 et 9/08, 16/08 (41€/adulte, 35€/enfant)

Il est bien sûr toujours possible de privatiser le bateau pour 1h, 2h, 3h ou à la journée (7h) et ceci dès le mois d'avril.

De nombreux groupes et scolaires ont déjà pris date pour le printemps. Nous sommes à même de proposer différents produits intégrant : visites de la maison du Haut-Rhône, jeux à énigme au cœur des deux bourgs de Seyssel, et bien sûr croisière sur le Rhône.



© OTI aix Riviera

N'hésitez pas à nous contacter ou à réserver en ligne sur le site internet : www.bateauseyssel.fr

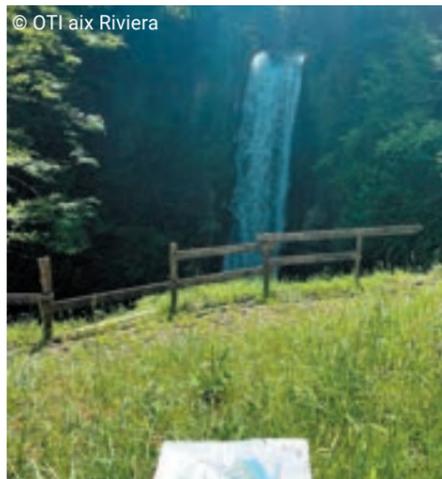
Label Vignobles et Découvertes

Le label Vignobles et Découvertes a été renouvelé pour une durée de trois ans. L'Office de Tourisme d'Aix-les-Bains Riviera des Alpes est missionné pour animer ce Label qui regroupe les terroirs d'Aix-les-Bains, Chautagne, Jongieux, Seyssel et Frangy.

En 2022, nous fêterons les 80 ans de l'AOC Seyssel (le 24 juillet) et les 120 ans du « Royal Seyssel » (les 10 et 11 septembre). D'autres animations en lien avec le vin seront aussi probablement proposées en 2023 autour des vignobles de Seyssel et de Frangy (fêtes de la Saint-Vincent, fête de la Roussette...).



© Laurent Madelon



© OTI aix Riviera

Haut-Rhône Tourisme propose des animations tout au long de la saison estivale :

- **Visites guidées des bourgs de Seyssel** avec une guide du Patrimoine Savoie Mont-Blanc : le 21/07 et les 4 et 18/08 à 18h
- **Visite à énigme** le vendredi 15/07 ou le samedi 16/07 et le vendredi 12/08 à 10h
- **Visite du barrage de Génissiat** tous les jeudis du 14/07 au 25/08 de 10h à 12h et de 14h à 16h.
- **Fascinant Week-end** : entre le jeudi 13 et le dimanche 16 octobre, avec au programme, notamment des « **balades apéro** » sur le « Seyssel »

Code Source : la création artistique comme expérience partagée du fleuve

Rassembler autour du Rhône.

Bipolar déploie depuis 2021 le projet CODE SOURCE sur le territoire du Haut-Rhône. Des expériences sensibles partagées avec les riverain(e)s du fleuve et imaginées dans le cadre du Plan Rhône & Saône. Une invitation faite aux habitant(e)s à mieux connaître le fleuve, ses dons et ses risques, pour mieux cohabiter avec lui.

Pour l'été 2022 trois temps forts sont imaginés avec nos partenaires et prendront place dans les

villes de Seyssel (74), Valsérhône (01) et Vions (73).

Au total, près de 10 jours d'expériences poétiques, sensibles, pédagogiques, ludiques, à vivre sur les berges du fleuve, à travers une quinzaine de propositions d'artistes et d'acteurs du territoire. Des parcours, visites, animations de sensibilisation, balades sonores, expositions, live, installations, performances, cinéma, réalité virtuelle et plateau radio pour réécrire notre relation au fleuve.

La piscine de la Semine

La piscine de la Semine de plein air propose :

- Une **pataugeoire** pour les plus petits
- Un **bassin de 15m x 15m**

à profondeur progressive de 0,75 m à 1,20 m

- Un **grand bassin de 15m x 25m**

de 2m de profondeur

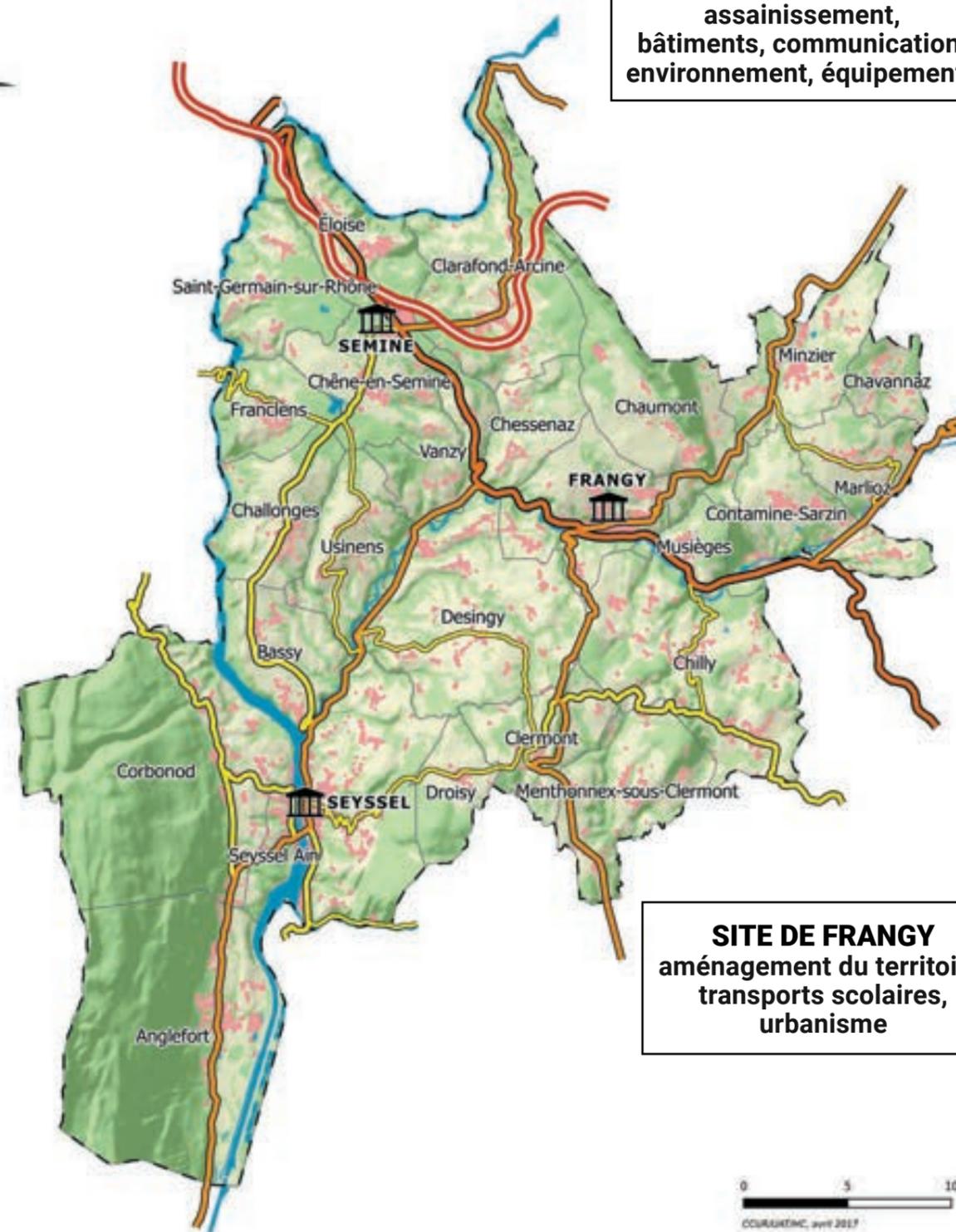
**Horaires : de 11h à 19h
tous les jours de la semaine.
Ouverture du Mardi 05 juillet
au Mercredi 31 août**



Mad Jacques Trek Bugey

1^{er}, 2 et 3 juillet

L'été dernier, les 2, 3 et 4 juillet, a eu lieu la 1^{ère} édition de la « Mad Jack trek Bugey », entre Culoz et les Plans d'Hotonnes, avec une nuit en bivouac à Sur-Lyand. Cette manifestation a réuni plus de 800 participants. Nous avons été très heureux d'accueillir sur notre territoire cette randonnée itinérante regroupant des amoureux de la nature, particulièrement respectueux de l'environnement. C'est donc avec plaisir que nous les accueillerons de nouveau cette année les 1^{er}, 2 et 3 juillet.



SITE DE LA SEMINE
assainissement,
bâtiments, communication,
environnement, équipements

SITE DE FRANGY
aménagement du territoire,
transports scolaires,
urbanisme

SITE DE SEYSSEL
administration, comptabilité,
ressources humaines,
enfance, jeunesse, économie



WWW.USSES-ET-RHONE.FR



SITE DE SEYSSEL (siège)

24 Place de l'Orme
74910 Seyssel
04 50 56 15 30

SITE DE FRANGY

35 Place de l'Église
74270 Frangy
04 50 44 79 86

SITE DE LA SEMINE

70 Route de la Semine
74270 Chêne-en-Semine
04 50 77 93 55